

# D'ESTINNES ACTIONS 2025

## Commission Locale de Développement Rural

Salle des fêtes, Estinnes-au-Mont



## COMPTE-RENDU

*Présents : voir liste en annexe*

### CLDR, le 20 février 2020

#### **1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion (19/11/19)**

---

Le PV est approuvé sans remarque.

#### **2. Première convention – Maison de village de Vellereille-les- Brayeux**

---

Le permis d'urbanisme a été déposé et l'enquête publique a démarré le 17 février pour se terminer le 18 mars.

Les habitants d'un rayon de  $\pm$  100 m ont reçu un courrier les informant.

Une personne propose de nommer la maison de village « Maison des associations ».

### 3. Deuxième convention : l'aménagement du ruisseau des Estinnes

---

La somme de 150.000 € est prévue au budget. La commune va lancer l'appel à un auteur de projet. Pour la Bourgmaster, le projet devrait être scindé en 2 : l'aménagement du ruisseau et la technicité des murs.

M Latour explique que la commune a tout dans les mains pour faire une réunion de demande de convention. C'est lorsque les différents intervenants seront autour de la table que l'on pourra discuter du phasage de la fiche-projet.

Il est évident que la réfection des murs est essentielle voire urgente, et qu'il faudra probablement agir avant les aménagements.

Mme Pawlak propose une réunion avec les différents intervenants et pouvoirs subsidiant fin mars de façon à pouvoir lancer le Doodle sous peu en laissant 15 jours de délai.

### 4. Le rapport annuel

---

#### 4.1 Avancement des projets en cours.

Les membres ont tous reçu par mail un tableau d'état d'avancement des projets.

Voir tableau pour les avancées 2019. La bourgmestre signale que toute une série de projets sont liés au PCM et explique les principales avancées de 2019.

Epinglons notamment :

L'aménagement du site du tennis d'Estinnes-au-Val changera peut-être d'orientation. La commune aurait l'idée d'y créer un paddle ou similaire.

La création d'un logement d'urgence dans l'ancienne maison communale d'Haulchin est tombée à l'eau. Le CPAS avait repris le dossier mais l'a abandonné, les subsides n'étant pas assez importants. Le bâtiment reste donc libre pour y aménager une maison de village par exemple.

#### 4.2 La programmation future

En juin 2019, la programmation triennale était la suivante :

2019 : Mise en valeur et aménagement des abords du ruisseau des Estinnes

2020 : Aménagement de la place d'Estinnes-au-Val

2021 : Création de liaisons intervillages, douces et touristiques appuyées sur le RAVeL et mettant en valeur le patrimoine de l'entité

La discussion se lance sur le petit théâtre de Fauroeux pour y faire la maison du RAVeL. Un membre explique qu'il existe un autre lieu tout près des vignobles où l'on pourrait, en même temps, mettre en évidence les éoliennes et le chai du Ruffus.

Idéalement, cette maison devrait se situer sur le réseau points nœuds, et, en tout cas, pas trop à l'écart du RAVeL.

On pourrait partir également sur une nouvelle construction après avoir pris ses renseignements concernant les possibilités au plan de secteur.

Le petit théâtre n'est peut-être pas assez proche du RAVeL ...

La bourgmestre pense qu'il serait bien de sélectionner un petit projet pour le voir avancer plus vite.

Une personne évoque les liaisons intervillages et estime que le projet est beau et que certaines seraient facilement aménageables.

La présence d'un agent de l'urbanisme serait utile afin d'avoir des réponses à nos questions tout de suite.

Un cadastre des sentiers existe déjà, c'est un gros travail déjà réalisé.

Une autre personne relève le point noir de ce projet : les propriétés privées, servitudes, ... où l'accord du propriétaire est requis (convention).

Pour mener à bien cette fiche-projet, il est utile d'organiser un groupe de travail avec les membres de la CLDR, les agents communaux et certaines personnes connaissant le territoire.

La fiche-projet d'aménagement sécuritaire et identitaire des entrées de village est également abordée.

Discussion également sur la création d'une crèche au petit théâtre de Fauroeux.

M Latour rappelle qu'il y a toujours la possibilité d'introduire un addenda au PCDR.

Il est décidé que la prochaine CLDR se fera autour d'un travail concernant « la création de liaisons intervillages, douces et touristiques appuyées sur le Ravel ».

Pour 2020, la programmation s'établit donc comme suit :

2020 : Mise en valeur et aménagement des abords du ruisseau des Estinnes

2021 : Création de liaisons intervillages, douces et touristiques appuyées sur le RAVeL et mettant en valeur le patrimoine de l'entité

2022 : Création d'une maison du RAVeL

#### 4.3 Le rapport de la CLDR

25 juin : CLDR, rapport annuel 2018

19 novembre : CLDR, présentation du PCM

## **5. Divers**

---

La bourgmestre informe la CLDR que la commune a reçu un courrier de la Région Wallonne annonçant la prolongation du RAVeL jusque Mons. Les travaux vont bientôt commencer. Les plans sont en cours. Il y a juste un petit tronçon se situe sur une propriété privée. Une expropriation est prévue ; la commune a reçu les infos. Par rapport au PCM, la traversée

dangereuse pour les cyclistes à la chaussée de Brunehault sera donc aménagée ; la Région Wallonne étant d'accord du fait que cet aménagement est en lien avec la prolongation du RAVeL.

Infos sur l'avancée du projet de rond-point venant de Haine-Saint-Pierre. 3 phases sont prévues.

Une réunion plénière dans le but d'une réflexion au niveau des impétrants s'est tenue. Dans les prochains mois, il y aura une interdiction de tourner à gauche ; une déviation sera mise en place de La Louvière vers Binche.

Rien n'est prévu pour les cyclistes dans la traversée de Péronnes-lez-Binche ; pourtant les trottoirs sont larges et du parking y est prévu.

La commune a donné son avis sur le rond-point car il se situe à cheval sur les communes de Binche et Estinnes.

Que se passe-t-il si les projets PCDR ne sont pas en route avant 2027 (date de fin de validité du PCDR) ?

Jusqu'en mars 2027, la commune a toujours la possibilité de demander une ou plusieurs conventions. Attention ! on parle de demande de convention. La convention doit être signée par la Ministre avant cette date mais les travaux ne doivent pas être forcément terminés.

M Marquant fait part à la CLDR de sa démission, démission acceptée par la bourgmestre.

## **6. Conclusion**

---

Madame la Bourgmestre remercie les membres pour leur participation et leur souhaite une bonne fin de soirée.

---

## ESTINNES

### D'Estinnes Actions 2025

Réunion de la Commission Locale de Développement Rural  
Jeudi 20 février 2020 - Estinnes-au-Mont

---

Liste des participants :

	NOM	PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
1	TOURNEUR	Aurore	X		
2	BAYEUL	Olivier	X		
3	FOSELARD	Hélène	X		
4	GARY	Florence			X
5	SCHOLLAERT	Michel	X		
6	BOSSANT	Jean-François		X	
7	COULY	Roland			X
8	DEVOS	Christopher		X	
9	DEGUEILDRE	Herman			X
10	GAUDIER	Luc			X



11	JODARD	Philippe			X
12	LEGAT	Thomas		X	
13	MANSY	Marcel		X	
14	MARQUANT	Jacques	X		
15	NOEL	Dominique	X		
16	PASTURE	Julie	X		
17	RENAUX	Jean-Jacques		X	
18	ROBERT	Jean-Louis			X
19	ROUSSEAU	Laurent	X		
20	VANAISE	Ivan	X		
21	VANBELLE	Jean-Jacques			X
22	WERRION	Andrée	X		

PAWLAK Jeannine, Administration communale d'Estinnes , 064/311.333 , [jeannine.pawlak@estinnes.be](mailto:jeannine.pawlak@estinnes.be)  
 GUERRIAT Véronique, LATOUR Michaël, Fondation Rurale de Wallonie, 071/660.190, , [m.latour@frw.be](mailto:m.latour@frw.be)